

**SUBDÉLÉGATION DE POUVOIRS
FERRANDI PARIS – PARIS 6ÈME**

Vu la délégation de pouvoirs, ci-annexée, accordée 2 janvier 2019 par Monsieur Stéphane FRATACCI, Directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France (CCIR),

Je soussigné, M. Bruno de MONTE, Directeur de l'Ecole Ferrandi Paris, donne dans les mêmes termes subdélégation de pouvoirs à M. Grégoire AUZENAT, en qualité d'Adjoint au Directeur de l'Ecole Ferrandi Paris, qui l'accepte, à l'effet d'assurer pendant mes absences de la Région Ile-de-France et d'éventuels congés, la sécurité et la sûreté des personnes et des biens de l'Ecole Ferrandi Paris, 28 rue de l'Abbé Grégoire – Paris 6^{ème}.

Le subdélégataire déclare avoir une parfaite connaissance des droits et obligations qui résultent de la délégation de pouvoirs susvisée, consentie par M. Stéphane FRATACCI, Directeur général de la CCIR, et qui lui sont transférés à compter de ce jour dans les domaines ci-dessus précisés.

Fait à Paris, le 2 janvier 2019 en un exemplaire

Le Primo-Délégant

signé

M. Stéphane FRATACCI

Diffusion : bénéficiaires - www.cci-paris-idf.fr - recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France